



La Regrippière

DEL- 2024 -007

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 16

OBJET :

SUBVENTIONS 2024

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 22 février
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,
Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 9 février 2024

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., M BAUDRY M., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B.

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., Mme PASQUEREAU C., Mme BARON A., M CARETTE C.

POUVOIRS : Mme CLÉRO V. a donné pouvoir à M EVIN P.
Mme PAQUEREAU C. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU C.
Mme BARON A. a donné pouvoir à M DUGUÉ V.

SECRETARE : M SOURISSEAU B.

Mme Armelle DURAND et Mme Marie-Edith PETITEAU, adjointes, exposent aux membres du Conseil Municipal que les propositions de subventions pour l'année 2024 ont été présentées au sein des différentes commissions communales.

L'ensemble des subventions à verser pour l'année 2024 est :

ARCT Foot	2 120
La Chasse / ACA St Hubert	300
Tonic'Fam	200
UNC AFN	100
Yoga Vallet	100
ASCR	500
Twirling La Chaussaire	280
Comité des fêtes	2 000
Restaurant scolaire	2 000
APE	400
OGEC	400
Réserves diverses pour demandes non reçues (dont le Vignoble à vélo)	5 000
Total	13 400 €

Après examen et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les subventions inscrites ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire
- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au Budget primitif 2024

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 26 FEV. 2023

Certifié exécutoire par le Maire

Publié ou notifié le : 27 FEV. 2024

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN

